



PROCES VERBAL D'INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

ELECTION DU PRESIDENT DES VICES PRESIDENT ET DU BUREAU

L'an deux mille seize, 1^{er} mars à 18h00, les délégués de l'Etablissement Public Territorial n°12, la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CESE), la Communauté de Communes du Dourdannais, se sont réunis au siège du Syndicat Mixte sur convocation qui leur a été adressée par Patrick LEBEL Vice-Président

Etaient Présents : Mesdames Pascale BOURDAT, Danielle FRAISSE, Messieurs Patrick LEBEL, Yves VILLATE, Franck DEGIOANNI

Absents : Mesdames Isabelle GUINOT MICHELET, Arielle MERRINA, Jocelyne GUIDEZ, Nadège ARCHTERGAELLE.

Messieurs Gérard DOUTRE, Julien DUMAINE, Michel MODLIN, Henrique PINTO, Laurent SAUERBACH, Michel BOURG,

La séance est ouverte sous la Vice-Présidence de Patrick LEBEL.

Il confie ensuite la Présidence de l'Assemblée au doyen d'âge, **Monsieur VILLATE** qui fera procéder à l'élection du Président.

ELECTION DU PRESIDENT

Le Président de séance a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code des Collectivités Territoriales, et à mains levées.

Monsieur Patrick LEBEL présente sa candidature.

Nombre de votes : 5

Nombre de votes exprimés : 5

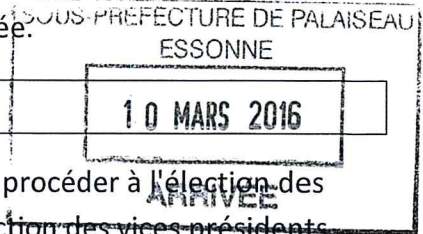
Nombre de votes nuls : 0

Majorité absolue

Monsieur PATRICK LEBEL a obtenu 5 voix.

Monsieur Patrick LEBEL ayant obtenu l'unanimité, est proclamé Président du Syndicat Mixte, et est immédiatement installé.

Il prend ensuite la Présidence de séance et s'adresse à l'assemblée.



ELECTION DES VICE PRESIDENTS

Le Président sollicite l'accord des membres de l'assemblée, pour procéder à l'élection des Vice-Présidents à mains levées. En absence de candidature, l'élection des vices-présidents sera reportée au prochain comité

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Président propose de maintenir le vote à main levée, et obtient un accord unanime.

En absence de candidature, l'élection des vices présidents sera reportée au prochain comité.

DELEGATION DONNEES AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président propose, en application des articles L5211-1 et L5211-10 du Code des Collectivités Territoriales, de lui accorder, une délégation de pouvoir lui permettant d'assurer la continuité du service public.

Il obtient un accord unanime.

INDEMNITE DU PRESIDENT ET DES VICE PRESIDENTS

Conformément au code des Collectivités Territoriales, le Président et les Vice Présidents perçoivent des indemnités de fonction.

Il propose de maintenir les montants actuels prévus au Budget 2016 soit :

Le Président :

- 20% de l'indice brut 1015 de la FPT soit 760.29€ brut

Les Vice-Présidents :

- 5% de l'indice brut 1015 de la FPT soit 190.0€ brut

Il obtient un accord unanime.

Le Président
SYNDICAT MIXTE GESTION HABITAT VOYAGEUR
FERME DE MAISON NEUVE
63 Patrick KEBE Commune de Paris
91220 BRETAGNY SUR ORGE
Tél: 01 69 88 13 30 Fax: 01 69 88 92 21